

		HOSPI	F1	F2	F3	F4	F5	F6
Questionnaire de santé / délai d'attente ▶		Sans QS / 1 mois	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun
HOSPITALISATION EN SECTEUR CONVENTIONNÉ ⁽¹⁾								
Exclu si ECO	• Honoraires							
	• dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO	150%	100%	125%	150%	200%	250%	300%
	• hors OPTAM ou OPTAM-CO	130%	100%	105%	130%	180%	200%	200%
	• Frais de séjour	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	• Forfait journalier hospitalier	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
	• Chambre particulière ⁽²⁾	40 €/j	non applicable	40 €/j	45 €/j	55 €/j	65 €/j	80 €/j
	• Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet (20 jours par événement)	5 €/j	5 €/j	5 €/j	10 €/j	10 €/j	15 €/j	20 €/j
• Hospitalisation à domicile	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
• Transport	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
MEDECINE COURANTE								
Exclu si ECO	• Honoraires : médecins généralistes et spécialistes, radiologie, rééducation, actes techniques médicaux							
	• dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO	non applicable	100%	100%	130%	150%	200%	250%
	• hors OPTAM ou OPTAM-CO	non applicable	100%	100%	110%	130%	180%	200%
	• Auxiliaires médicaux, laboratoire	non applicable	100%	100%	130%	150%	200%	250%
• Médecines complémentaires non prises en charge par le RO : ostéopathes, pédicures, podologues, acupuncteurs, chiropracteurs, étioopathes, homéopathes, mésothérapeutes, naturopathes, psychologues, réflexologues, sexologues, sophrologues	non applicable	50€/an	50€/an	75€/an	100€/an	125€/an	150€/an	
PHARMACIE								
Exclu si ECO	• Pharmacie et homéopathie remboursées par le RO	non applicable	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	• Pharmacie non remboursée (prescrite ou non), vaccins prescrits non remboursés, glucomètre, autotensiomètre ⁽³⁾	non applicable	non applicable	15€/an	20€/an	30€/an	40€/an	50€/an
OPTIQUE								
Exclu si ECO	• Equipement optique remboursé par le RO ⁽⁴⁾							
	• avec au moins 1 verre complexe ou très complexe	non applicable	100%	200€ tous les 2 ans	250€ tous les 2 ans	300€ tous les 2 ans	350€ tous les 2 ans	450€ tous les 2 ans
	• avec verres simples	non applicable	100%	100€ tous les 2 ans	150€ tous les 2 ans	200€ tous les 2 ans	250€ tous les 2 ans	300€ tous les 2 ans
• Lentilles remboursées ou non par le RO	non applicable	100%	100% + 50€/an	100% + 75€/an	100% + 100€/an	100% + 125€/an	100% + 150€/an	
• Chirurgie réfractive	non applicable	non applicable	100€/an	150€/an	200€/an	250€/an	300€/an	
DENTAIRE								
Exclu si ECO	• Soins dentaires, prophylaxie, parodontologie, prévention remboursés par le RO	non applicable	100%	125%	150%	200%	250%	300%
	• Prothèses dentaires, inlays - onlays, inlay-core, implantologie remboursés par le RO	non applicable	100%	150%	175%	225%	275%	325%
	• Bonus fidélité	non applicable	+25% dès la 3 ^{ème} année					
	• Plafond annuel (hors soins et hors dentaire non remboursés) 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année à partir de la 3 ^{ème} année	non applicable	illimité	illimité	illimité	800 € 1 400 €	1 100 € 1 600 €	1 600 € 2 100 €
• Forfait dentaire non remboursé par le RO Hors plafond	non applicable	non applicable	non applicable	100 €	150 €	200 €	300 €	
APPAREILLAGE (HORS DENTAIRE)								
Exclu si ECO	• Prothèses auditives	non applicable	100%	100% + 125€ tous les ans	100% + 150€ tous les ans	100% + 200€ tous les ans	100% + 250€ tous les ans	100% + 300€ tous les ans
	• Prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, gros et petit appareillage (bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire...) remboursés ou non par le RO	non applicable	100%	100% + 75€/an	100% + 100€/an	100% + 125€/an	100% + 150€/an	100% + 200€/an
PREVENTION & CURES THERMALES								
Exclu si ECO	• Forfait prévention ⁽⁵⁾	non applicable	50€/an	50€/an	50€/an	50€/an	50€/an	50€/an
	• Cures thermales remboursées par le RO	non applicable	non applicable	100%	100%	100%	100%	100%
	• Forfait hébergement, transport et dépassements de soins	non applicable	non applicable	75€/an	100€/an	125€/an	150€/an	200€/an
ASSISTANCE - SERVICES								
Nouveau	• Téléconsultation et Assistance 7j/7 24h/24	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	• Télétransmission des décomptes	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	• Carte de Tiers Payant ⁽⁶⁾	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ELIGIBILITÉ RENFORT & OPTION ECO								
• Renfort Hospitalisation	NON CUMULABLES	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
• Option ECO		NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

RO = Régime Obligatoire. OPTAM ou OPTAM-CO = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée

Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale et comprennent le remboursement du régime obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.

Les forfaits optiques intègrent le Ticket Modérateur.

Les garanties du contrat sont responsables et répondent à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application.

Les forfaits sont payables une fois par année d'assurance et par bénéficiaire.

(1) En secteur non conventionné, prise en charge des frais de séjour à hauteur de 100% de la base de la sécurité sociale.

(2) Durée illimitée en médecine, chirurgie. Limités à 30 jours par an pour les séjours en convalescence, rééducation, réadaptation fonctionnelle. Pas de prise en charge de la chambre particulière en psychiatrie, neuropsychiatrie, diététique, gériatrie.

(3) Montant maximal accordé au titre de l'ensemble des dépenses listées.

(4) Un équipement optique (monture + verres) par bénéficiaire tous les 2 ans à compter de la date d'effet du contrat, rapportée à 1 an en cas d'évolution de la vue ou pour les mineurs. Monture prise en charge dans le forfait optique à hauteur de 150€ maximum.

(5) Forfait prévention : détartrage, ostéodensitométrie... Liste complète : article 12-1 de la Notice d'information.

(6) Auprès des professionnels de santé accrédités du réseau Carte Blanche (<https://www.carteblanche Partenaires.fr>) et selon formule de garantie.

Dans tous les cas, les exclusions, limitations, conditions prévues aux conditions générales s'appliquent ; se référer à la notice d'information et à la convention d'assistance.

La souscription est déléguée jusqu'à 80 ans, au-delà c'est sur étude de la compagnie.

+ de confort avec le renfort HOSPITALISATION

Renfort A HOSPITALISATION

Dès la formule F1

Honoraires OPTAM OU OPTAM CO	+ 25%
Chambre particulière	+ 20 euros par jour
Frais accompagnant	+ 5 euros par jour



Le Renfort A Hospitalisation et l'option ECO ne sont pas cumulables.

+ de souplesse avec l'option ECO

Option ECO

Formules F2 à F6 uniquement

-5 % sur le montant total de la cotisation santé

En contrepartie, les garanties indissociables indiquées au tableau des garanties par la mention **Exclu si ÉCO** ne sont plus prises en charge.

Honoraires +

Renforcez vos remboursements

Dès la formule F1

+ 50%

**Honoraires hospitalisation et consultations
des médecins n'ayant pas souscrit à l'OPTAM / OPTAM CO**



Petit appareillage :

Bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire, attelle, béquille, ceinture lombaire, minerve ...

Médecine complémentaire

Ostéopathes, pédicures, podologues, acupuncteurs, chiropracteurs, étioopathes, homéopathes, mésothérapeutes, naturopathes, psychologues, réflexologues, sexologues, sophrologues

Prévention (Articles L. 871-1 et R. 871-2 du Code de la Sécurité sociale)

Détartrage annuel

Premier bilan du langage oral ou écrit pour un enfant de moins de 14 ans

Scellement des sillons sur les molaires pour un enfant de moins de 14 ans

Dépistage de l'hépatite B

Vaccinations seules ou combinées :

Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois

Haemophilus influenzae B - infections à l'origine de la méningite de l'enfant

BCG, avant 6 ans

Hépatite B, avant 14 ans

Coqueluche, avant 14 ans,

Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et les femmes non immunisées désirant un enfant

Diphthérie, tétanos et poliomyélite, à tout âge

Ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans, tous les 6 ans

Dépistage tous les 5 ans des troubles chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour un des actes suivants :

Audiométrie tonale ou vocale

Audiométrie tonale avec tympanométrie

Audiométrie vocale dans le bruit

Audiométrie tonale et vocale

Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie